



Bulletin Officiel

N°7458 Vendredi 03 octobre 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES
VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025

3

DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

5

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

8

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

EL FOULADH

10

COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON – SOTIPAPIER

11

SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES - AETECH

12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 01/09/2025)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- EL FOULADH

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- UBCI SUBORDONNE 2025-1

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISAIR 2025-1

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2025

- AIR LIQUIDE TUNISIE

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيق للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيق واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيق لإيداع التصاريح في الآجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقر الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛

- الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛

- الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛

- الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدّها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الآجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و 79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و 76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و 54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و 108 و 115 و 116 و 117 و 140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و 4 و 6 و 6 و 7 و 8 و 11 و 14 و 20 و 26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وبإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و52 و111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلق بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و54 و73 و74 و76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلّي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالأخص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة التونسية لصناعة الحديد
الفلولاذ

مقرّها الاجتماعي: المصنع – طريق تونس كلم 3 – 7050 منزل بورقيبة

إثر انعقاد الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 30 جوان 2025، تنشر الشركة التونسية لصناعة الحديد الفلولاذ القرارات المصادقة عليها:

✓ اللائحة الأولى:

إن الجلسة العامة الخارقة للعادة بعد أن لاحظت أن مجموع الأموال الذاتية أصبحت بتاريخ 31 ديسمبر 2023 دون نصف رأس مال الشركة وبعد الاطلاع على التقرير المعروض عليها من طرف مجلس الإدارة، تقرّر مواصلة نشاط الشركة باعتبار برنامج إعادة الهيكلة الجاري عرضه على رئاسة الحكومة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

✓ اللائحة الثانية:

تعطى كلّ الصلاحيّات للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه لغرض إتمام الإجراءات القانونية اللازمة المتعلقة بالتسجيل والإيداع والنشر.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton – SOTIPAPIER

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014 Ben Arous

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER) porte à la connaissance des actionnaires et du public qu'en raison d'un mouvement de grève en cours, son site industriel de Belli est actuellement à l'arrêt et que l'ensemble de la production a été suspendu.

Le mouvement de grève, initié par une partie du personnel, a débuté le 22 septembre 2025. Pour des raisons de sécurité et de disponibilité du personnel, la Société a suspendu toutes ses activités de fabrication. La direction poursuit des négociations actives et de bonne foi avec les représentants syndicaux.

La priorité de la Société demeure la sécurité des équipes et la résolution rapide des négociations sociales. Un plan d'urgence a été mis en place afin de limiter les perturbations de la chaîne d'approvisionnement pour les clients.

La direction suit attentivement l'évolution de la situation et évalue l'impact potentiel sur l'activité du quatrième trimestre 2025.

SOTIPAPIER s'engage à communiquer toute mise à jour significative conformément aux règles du marché financier et réaffirme son engagement envers la sécurité de ses employés, la transparence vis-à-vis de ses actionnaires, et la pérennité de son modèle industriel et économique.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la société AeTECH que le délai de dépôt des candidatures prévues pour le 30 Septembre 2025 est prolongé au 31 Octobre 2025 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 07 Mars 2025 restent inchangées.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	129,507	129,527
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	181,313	181,343
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		142,702	149,443	149,468
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	163,260	163,290
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	154,472	154,497
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	160,904	160,932
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	146,655	146,674
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	60,210	60,221
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	44,449	44,456
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	151,012	151,038
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	132,317	132,339
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	132,041	132,065
13	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07		108,189	113,891	113,912
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	105,702	105,720
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	106,717	106,735
16	ATTJARI PREMIUM SICAV	ATTJARI GESTION	08/08/25		-	100,564	100,573
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		22,121	23,148	23,152
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	160,755	160,775
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	152,704	152,716
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,638	14,640
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	223,753	223,792
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	125,453	125,472
23	ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21		125,088	131,338	131,353
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	18,318	18,321
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	116,639	116,659
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	111,818	111,837
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,474	2,477
SICAV MIXTES							
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	83,174	83,139
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	172,505	172,575
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	131,032	130,952
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	137,614	137,637
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	191,395	190,868
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	696,754	695,483
34	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	153,303	153,093
35	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	221,028	221,904
36	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	131,776	131,583
37	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	182,941	182,718
38	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	216,850	216,233
39	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	197,734	197,241
40	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	34,221	34,134
41	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	116,270	116,438
42	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,328	1,325
43	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,446	1,443
44	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	106,631	106,382
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
45	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	2 942,633	2 941,453
46	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	332,142	332,549
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	4,097	4,086
48	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,528	3,525
49	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	54,594	55,096
50	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,563	1,565
51	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,571	1,563
52	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,653	1,645
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	20,635	20,637
54	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	16,615	16,521
55	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	21,304	21,209
56	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	6 448,284	6 425,096
SICAV ACTIONS							
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		105,131	130,154	129,927
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,753	1,744

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	113,793	113,809
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	101,105	101,123
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	107,863	107,881
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	105,284	105,297
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	111,813	111,830
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	107,041	107,060
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	103,575	103,592
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	108,641	108,660
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	108,131	108,151
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	106,129	106,143
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	106,307	106,325
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	105,061	105,080
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	109,441	109,458
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	104,869	104,887
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,882	105,887
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	109,042	109,060
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	104,293	104,310
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	115,562	115,573
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	107,267	107,285
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	111,585	111,603
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	107,240	107,259
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 053,478	1 053,651
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 641,647	10 643,532
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	105,768	105,787
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
83 FCP HELION SEPTIM *	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	En liquidation	En liquidation
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	107,077	107,227
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	101,515	101,637
SICAV MIXTES							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	75,094	75,050
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	151,726	151,361
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,974	17,970
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	387,111	384,870
90 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 851,575	2 842,301
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	69,800	70,010
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	55,277	55,386
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	115,976	115,992
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
95 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	21,034	21,013
96 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,293	21,271
97 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,474	18,446
98 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	111,049	111,113
99 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	98,028	98,415
100 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	102,945	103,515
101 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	120,973	121,005
102 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	119,919	119,751
103 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,771	14,760
104 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	120,772	121,169
105 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	98,168	97,997
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
106 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	119,894	119,046
107 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	137,541	137,122
108 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	189,360	189,155
109 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	184,110	185,698
110 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	235,771	235,082
111 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	213,454	212,828
112 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	209,876	209,423
113 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	35,323	35,128
114 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 534,654	12 479,749
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	126,094	125,239
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 334,313	6 311,309
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,886	12,897
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	194,085	194,593
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 295,920	14 259,219
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 713,013	12 655,308
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 401,366	11 366,259
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 409,064	12 360,186
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 566,621	11 531,007
124 FCP PROSPER + CEA	BTk CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,969	12,868
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	127,857	126,968
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	114,949	114,772
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	135,698	136,327
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 312,879	1 308,018
* OPCVM en liquidation							

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie - DAAM Tamweel-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Feija km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL -	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

45	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
47	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
48	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
49	FCP IRADETT 50 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
53	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
54	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
55	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
59	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
67	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
71	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
82	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
90	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
101	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
104	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
110	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
115	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
116	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
118	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
119	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
121	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
122	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
124	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
126	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

127	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
128	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

(1) OPCVM en liquidation

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences,El Menzah,1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة

الشركة التونسية لصناعة الحديد الفلّاذ

مقرها الاجتماعي: المصنع - طريق تونس كلم 3 - 7050 منزل بورقيبة

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 30 جوان 2025، تنشر الشركة التونسية لصناعة الحديد الفلّاذ ما يلي:

1. القرارات المصادقة عليها
2. القوائم المالية بعد توزيع النتائج
3. قائمة الأموال الذاتية بعد التخصيص
4. قائمة أعضاء مجلس الإدارة

1. القرارات المصادقة عليها

✓ اللائحة الأولى:

تسجل الجلسة العامة العادية للشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلّاذ" التأخير الحاصل في دعوتها وتصادق على إجراءات انعقادها بعد الأجل القانونية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

✓ اللائحة الثانية:

بعد تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المحاسبية 2023 والتقرير العام لمراقبي الحسابات والإيضاحات الإضافية المقدمة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية للشركة المتعلقة بالسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2022 طبقا للصيغ التي قدّمت عليها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

✓ اللائحة الثالثة:

بعد الاطلاع على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات طبقا لأحكام الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجلسة العامة على مجمل الاتفاقيات والعمليات الخاضعة للفصل القانوني سالف الذكر وذلك طبقا للصيغ التي قدّمت عليها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

✓ اللائحة الرابعة:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما دون قيد أو شرط بعنوان تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2023.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

✓ اللائحة الخامسة:

تحدّد الجلسة العامة العادية مبلغ منحة الحضور بعنوان سنة 2023 لأعضاء مجلس الإدارة بما قيمته 3500 دينار خام لكل عضو.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

✓ اللائحة السادسة:

تقرّر الجلسة العامة العادية منح مكافأة لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق المنبثقة عن مجلس الإدارة بعنوان سنة 2023 بمبلغ قدره 500 دينار خام عن كل جلسة ولكل عضو مع سقف 2000 دينار خام لكل عضو.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

✓ اللائحة السابعة:

تصادق الجلسة العامة العادية على اقتراح مجلس الإدارة القاضي بتخصيص نتيجة السنة المالية 2023 باعتبار التعديلات المحاسبية كما يلي:

الوحدة [الدينار]		
النتائج المؤجلة		-405.487.403,029
النتيجة الصافية		-42.824.233,623
تبويب النتائج	الاستهلاكات المؤجلة	2.512.167,907
	باقي النتيجة المحاسبية المؤجلة	40.312.065,716
	مجموع النتائج المؤجلة بعد التبويب	-448.311.636,652

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

✓ اللائحة الثامنة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيّد والسيّد المذكورين بالجدول التالي، متصرفين بمجلس الإدارة والتي تنتهي مدّة نيابتهم بانعقاد الجلسة العامة العادية التي تبت في حسابات سنة 2024.

المدة النيابية	العضو المغادر	العضو الجديد
تنتهي الفترة النيابية لدى التثام الجلسة العامة العادية التي تبت في حسابات سنة 2024.	أحمد بعطوط	إيناس الطريفي، متصرفة ممثلة الدولة (رئاسة الحكومة)
	محمد الكعوبي	فيصل منصري، متصرف ممثل الدولة (وزارة الاقتصاد والتخطيط)

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

✓ اللائحة التاسعة:

تعطى كلّ الصّلاحيّات للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه لغرض إتمام الإجراءات القانونية اللازمة المتعلقة بالتسجيل والإيداع والنشر.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

2. القوائم المالية بعد توزيع النتائج

الموازنة سنة محاسبية مختومة في 31 ديسمبر 2023 (بالدينار) (بعد قرار تخصيص نتيجة سنة 2023)

الأصول

2022	2023	بيانات
		الأصول
		الأصول غير الجارية
		الأصول الثابتة
341 910	341 910	الأصول غير مادية
-312 459	-329 194	تطرح الاستهلاكات
29 451	12 717	المجموع
266 210 102	268 294 133	الأصول الثابتة المادية
-252 425 552	-254 920 984	تطرح الاستهلاكات والمدخرات
13 784 550	13 373 149	المجموع
5 414 014	5 421 015	الأصول المالية
1 243 868	1 245 265	تطرح الاستهلاكات والمدخرات
4 170 146	4 175 751	المجموع
17 984 148	17 561 616	مجموع الأصول الثابتة
17 984 148	17 561 616	مجموع الأصول غير الجارية
132 424 524	143 364 563	الأصول الجارية
-12 903 984	-12 681 684	المخزونات
119 520 540	130 682 879	تطرح المدخرات
75 913 601	57 749 553	المجموع
-18 288 718	-14 575 142	الحرفاء والحسابات المتصلة بهم
57 624 883	43 174 411	تطرح المدخرات
29 694 064	42 538 879	المجموع
-7 397 132	-7 270 526	أصول جارية أخرى
22 296 932	35 268 353	تطرح المدخرات
23 828 953	18 959 905	المجموع
223 271 308	228 085 547	السيولة وما يعادل السيولة
241 255 455	245 647 163	مجموع الأصول الجارية
		مجموع الأصول

الموازنة
سنة محاسبية مختومة في 31 ديسمبر 2023
(بالدينار)
(بعد قرار تخصيص نتيجة سنة 2023)

الأموال الذاتية والخصوم:

2022	2023	بيانات
		<u>الأموال الذاتية</u>
53 339 520	53 339 520	رأس المال الاجتماعي
7 957 054	7 957 054	الاحتياطات
4 563 154	4 563 154	الأموال الذاتية الأخرى
0	0	التعديلات المحاسبية
-405 487 403	-448 311 637	النتائج المؤجلة
-339 627 675	-382 451 909	مجموع الأموال الذاتية قبل احتساب نتيجة السنة
0	0	نتيجة السنة المحاسبية
-339 627 675	-382 451 909	مجموع الأموال الذاتية بعد التخصيص
		<u>الخصوم</u>
		الخصوم غير الجارية
0	0	القروض
4 125 184	4 125 184	المدخرات
3 158 569	1 579 285	خصوم غير جارية أخرى
7 283 753	5 704 469	مجموع الخصوم غير الجارية
		الخصوم الجارية
167 365 040	183 118 223	المزودون والحسابات المتصلة بهم
143 510 457	157 552 008	الخصوم الجارية الأخرى
262 723 880	281 724 372	المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية
573 599 377	622 394 603	مجموع الخصوم الجارية
580 883 130	628 099 072	مجموع الخصوم
241 255 455	245 647 163	مجموع الأموال الذاتية والخصوم

3. قائمة الأموال الذاتية بعد التخصيص

Unité : Dinars

	Capital	Réserve Légale	Réserve pour Réinvestissement Exonéré disponible	Reserve à régime Spécial devenue Disponible	Résultats Reportés	Résultat de L'exercice	Modifications Comptables	Total
Soldes au 31/12/2023 Avant Affectation	53.339.520	657.267	4.563.154	7.299.787	-405.487.403	-42.824.234	--	-382.451.909
Affectation des Résultats suivant Décision de L'AGO du 30/06/2025	-	-	-	-	-42.824.234	42.824.234	--	-
Soldes au 31/12/2023 Après Affectation des Résultats suivant Décision de L'AGO du 30/06/2025	53.339.520	657.267	4.563.154	7.299.787	-448.311.637	0	0	-382.451.909

4. قائمة أعضاء مجلس الإدارة

الاسم واللقب	الهيكل الممثل	تاريخ العضوية	مدة العضوية	النشاط المهني الرئيسي	العضوية في مجالس إدارات شركات أخرى
سامي القبطي	الدولة	09 سبتمبر 2022	03 سنوات إلى غاية الجلسة العامة العادية التي تبت في حسابات سنة 2024	الرئيس المدير العام	فضاء الأنشطة الاقتصادية ببنزرت
إيناس طريفي	رئاسة الحكومة	25 مارس 2025		مديرة	لا
رجاء القديدي	وزارة الصناعة والمناجم والطاقة	26 أبريل 2024		مديرة	لا
عادل السليمي	وزارة الصناعة والمناجم والطاقة	26 أبريل 2024		كاهية مدير	لا
لطفي الشبحاوي	وزارة المالية	26 أبريل 2024		مراقب عام	لا
فيصل منصري	وزارة الاقتصاد والتخطيط	20 جوان 2024		مدير	لا
محمد جابر حريز	وزارة التجارة وتنمية الصادرات	30 جويلية 2019		مدير جهوي للتجارة بصفاقس	لا
إبراهيم الكوكي	البنك المركزي التونسي	17 سبتمبر 2021		مدير عام مساعد	لا
حنان العباسي	الشركة التونسية للبنك	25 أوت 2023		رئيسة مصلحة	انظر القائمة المصاحبة
منير بن حسن	شركة البنيان	23 جانفي 2018	03 سنوات إلى غاية الجلسة العامة العادية التي تبت في حسابات سنة 2025	مدير مركزي	انظر القائمة المصاحبة

EMISSION D’UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n’implique aucune appréciation sur l’opération proposée. Le prospectus est établi par l’émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d’activité relatifs au troisième trimestre de l’exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

Le visa n’implique ni approbation de l’opportunité de l’opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l’information donnée dans la perspective de l’opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné
« UBCI SUBORDONNE 2025-1 »

DECISIONS A L’ORIGINE DE L’EMISSION:

L’Assemblée Générale Ordinaire de l’UBCI réunie le 29/04/2022 a autorisé l’émission d’un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 150 millions de dinars.

L’Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d’Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission.

Aussi, l’Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le conseil d’administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l’émission les modalités et conditions de l’emprunt.

A cet effet, le Conseil d’Administration de la société réuni le 28/03/2025 a décidé d’émettre un emprunt obligataire subordonné « UBCI Subordonné 2025-1 » d’un montant de 60 000 000 DT et a délégué à la Direction Générale la fixation des conditions dudit emprunt.

Dans ce cadre, la Direction Générale a arrêté les caractéristiques comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d’intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,30%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+1,85%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	9,40%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+1,95%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L’OPERATION :

Montant :

L’emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » est d’un montant de **60.000.000 DINARS**, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **UBCI SUBORDONNE 2025-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **16/10/2025** et clôturées au plus tard le **10/11/2025**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/11/2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par l'UBCI à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/10/2025** auprès de Union Capital, intermédiaire en bourse, 1, Place Pasteur -1002-Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

UBCI, de part son statut de banque est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, l'UBCI a décidé d'émettre cet emprunt subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « UBCI SUBORDONNE 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance
- **Forme des titres :** Nominative
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (UNION CAPITAL - intermédiaire en bourse).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/11/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **10/11/2025**.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à quatre taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,85%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **185 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année **N-1** au mois **d'octobre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie de C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : taux annuel brut de **9,40 %**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis, avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,95%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **195 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année **N-1** au mois **d'octobre** de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour les catégories A et B, et à la 3^{ème} année pour les catégories C et D.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/11/2030** pour les catégories A et B et **10/11/2032** pour les catégories C et D.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et/ou le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 novembre** de chaque année pour les quatre catégories A, B, C et D.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/11/2026** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/11/2026** pour les catégories A et B et le **10/11/2028** pour les catégories C et D.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,30%** pour la catégorie A et de **9,40%** pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'Août 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,780% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,63% pour la catégorie B et 9,73% pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,85%** l'an pour la catégorie B et **1,95%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour les catégories A et B
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour les catégories C et D.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de :

- **3 années** pour les catégories A et B
- **5 années** pour les catégories C et D.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées est de :

- **2,68 années** pour la catégorie A
- **4,15 années** pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets d'UNION CAPITAL, intermédiaire en Bourse, 1, Place Pasteur-1002-Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :**➤ Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'UBCI, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « UBCI 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de

l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **UNION CAPITAL – Intermédiaire en bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'UBCI s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « UNION CAPITAL » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » au marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'UBCI s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ ***Nature du titre***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

➤ ***Qualité de crédit de l'émetteur***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ ***Le marché secondaire***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **30/09/2025** sous le **n°25/1162**, du document de référence «UBCI 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **30/09/2025** sous le **n°25/006** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au troisième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

La note d'opération et le document de référence « UBCI 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'UBCI - 139, avenue de la Liberté -1002- Tunis, d'UNION CAPITAL - Intermédiaire en bourse – 1, Place Pasteur -1002-Tunis, et sur le site Internet du CMF: www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2025 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/10/2025.

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

Société Tunisienne de l'Air -Tunisair-

Société Anonyme au capital de 106 199 280 dinars divisé en 106 199 280 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-

Identifiant Unique : 002672W

Emission de l'« Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1 »
de 30 millions de dinars
sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne de l'Air -Tunisair- réunie le 10/09/2025 a autorisé l'émission par la société d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant global de 150 millions de dinars, sur une période de 12 mois. L'AGO a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de Tunisair s'est réuni le 10/09/2025 et a décidé de subdéléguer à la Direction Générale de la société pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités et ce, dans un délais maximum de 12 mois suivant la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a décidé cette émission.

Usant de cette délégation de pouvoir, la Direction Générale de Tunisair décide d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars et ce, sans recours à l'appel public à l'épargne, selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 10 % l'an
- Durée : 7 ans dont une année de grâce
- Amortissement du principal : constant à partir de la 2^{ème} année, mensuellement, sur 6 ans
- Paiement des intérêts : mensuellement

2. Renseignements relatifs à l'émission

- **Montant :** Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier -CMF- et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-.
- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 06/10/2025 et seront clôturées au plus tard le 10/10/2025. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant

de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 10/10/2025, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 17/10/2025 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société Tunisair à cette date. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

- **Lieu des souscriptions et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront reçues auprès de la société Tunisair, sis au Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-
- **But de l'émission :** Le but de la présente émission est de renforcer les ressources financières de la société afin de faire face à ses engagements financiers.

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** «Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1»
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Nature des titres :** Titres de créance
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 Des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la société Tunisair. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité y afférente.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/10/2025 seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au 10/10/2025, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt de 10% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables mensuellement d'un montant représentant le $1/72^{\text{ème}}$ de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la 2ème année. L'emprunt sera amorti en totalité le 10/10/2032.

- **Paiement** : Le paiement mensuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 10 de chaque mois par la société Tunisair. Si le 10^{ème} jour du mois sera un jour non ouvrable, le paiement sera reporté au premier jour ouvrable suivant.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 10/11/2025.

Le premier paiement en principal aura lieu le 10/11/2026.

- **Taux de rendement actuariel** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 10,47 % l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :

- **Durée totale** : Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont une année de grâce pour le remboursement du principal.
- **Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Cette durée de vie moyenne est de 4,04 années.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.
La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,24 années.

- **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à

respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société Tunisair. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

AVIS DE SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana
Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2025 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation) et Mr Mohamed Hzami (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN : LES ACTIFS
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		2 456 176	2 398 347	2 456 176
Moins: amortissements		<2 395 980>	<2 353 761>	<2 376 306>
Total immobilisations incorporelles	(1)	60 196	44 586	79 870
Immobilisations corporelles		149 329 058	139 083 883	145 560 292
Moins: amortissements		<115 268 877>	<112 678 901>	<114 711 883>
Total immobilisations corporelles	(1)	34 060 181	26 404 982	30 848 409
Immobilisations financières		1 941 134	1 916 798	1 936 355
Moins: provisions		<138 822>	<138 822>	<138 822>
Total immobilisations financières	(2)	1 802 312	1 777 976	1 797 533
Total des actifs immobilisés		35 922 689	28 227 544	32 725 812
Total des actifs non courants		35 922 689	28 227 544	32 725 812
Actifs courants				
Stocks		6 264 344	6 109 017	6 133 269
Moins: provisions		<988 897>	<1 000 246>	<868 897>
Stocks nets	(3)	5 275 447	5 108 771	5 264 372
Clients et comptes rattachés		32 126 269	39 871 916	46 653 186
Moins: provisions		<1 893 435>	<1 965 434>	<1 833 435>
Clients et comptes rattachés nets	(4)	30 232 834	37 906 482	44 819 751
Autres actifs courants		49 979 488	35 134 886	12 674 591
Moins: provisions		<2 769 247>	<1 433 372>	<2 769 247>
Autres actifs courants nets	(5)	47 210 241	33 701 514	9 905 344
Placements et autres actifs financiers	(6)	56 003 221	52 009 211	54 006 171
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	36 596	2 468 661	2 737 515
Total des actifs courants		138 758 339	131 194 639	116 733 153
TOTAL DES ACTIFS		174 681 028	159 422 183	149 458 965

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Capitaux propres				
Capital social		40 937 600	40 937 600	40 937 600
Réserves		4 093 760	4 093 760	4 093 760
Subventions d'investissements		15 107	44 141	29 624
Fonds Social		503 425	330 502	189 671
Résultats reportés		44 960 873	37 336 482	37 336 482
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		90 510 765	82 742 485	82 587 137
Résultat de l'exercice		25 229 536	19 016 150	20 405 671
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	115 740 301	101 758 635	102 992 808
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts		635 584	798 501	476 025
Autres passifs financiers	(9)	9 732 375	9 616 386	9 726 141
Provisions		79 735	79 735	79 735
Total des passifs non courants		10 447 694	10 494 622	10 281 901
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	15 958 955	22 806 961	22 263 487
Autres passifs courants	(11)	30 092 871	21 253 583	13 565 475
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	2 441 207	3 108 382	355 294
Total des passifs courants		48 493 033	47 168 926	36 184 256
Total des passifs		58 940 727	57 663 548	46 466 157
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		174 681 028	159 422 183	149 458 965

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Revenus	(13)	18 616 760	18 947 686	36 808 536
Coût des ventes	(14)	<15 542 264>	<15 992 099>	<32 150 794>
Marge brute		3 074 496	2 955 587	4 657 742
Autres produits d'exploitation	(15)	681 885	1 026 375	2 004 929
Frais de distribution	(16)	<952 864>	<614 603>	<1 408 828>
Frais d'administration	(17)	<1 746 894>	<1 802 588>	<3 558 977>
Autres charges d'exploitation	(18)	<206 034>	<112 268>	<520 025>
Résultat d'exploitation		850 589	1 452 503	1 174 841
Produits financiers nets	(19)	945 986	1 349 241	2 320 989
Produits des placements		2 445 297	1 752 505	3 911 712
Produits des participations	(20)	21 748 260	14 998 800	14 998 800
Autres gains ordinaires		365 329	591 505	724 383
Autres pertes ordinaires		<86 847>	< 116 694>	<310 262>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		26 268 614	20 027 860	22 820 463
Impôt sur les sociétés	(21)	<1 039 079>	<1 011 710>	<2 414 792>
Résultat des activités ordinaires après impôt		25 229 535	19 016 150	20 405 671

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients		34 888 882	49 775 857	85 175 098
Intérêts reçus		2 463 487	2 165 546	3 657 361
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		<30 211 565>	< 20 459 226>	<48 588 457>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	<4 434 599>	< 5 151 509>	<9 970 480>
Intérêts payés	(23)	<108 181>	< 71 745>	<171 124>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		2 598 024	26 258 923	30 102 398
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(24)	<5 210 836>	< 2 871 829>	<6 081 994>
Encaissements sur cession d'immobilisations		40 868	152 248	194 235
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<5 169 968>	< 2 719 581>	<5 887 759>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions payés		-	-	<10 316 275>
Dividendes et autres distributions reçus		-	-	14 998 800
Remboursement d'emprunts		<276 340>	<75 316>	<296 558>
Décaissement Certificat de dépôt		<2 000 000>	<24 000 000>	<26 000 000>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<2 276 340>	<24 075 316>	<21 614 033>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités	(25)	<61 308>	<26 239>	22 914
Variation de trésorerie		<4 909 594>	<562 213>	2 623 520
Trésorerie au début de l'exercice		2 737 515	113 995	113 995
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(26)	<2 172 079>	<448 218>	2 737 515

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30 juin 2025

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 30 JUIN			31/12/2024
					2025	2024	
Revenus et autres produits	18 616 760	Déstockage de production	323 999				
Total	18 616 760	Total	323 999	Production	18 292 761	18 858 673	35 846 721
Production	18 292 761	Achats consommés	9 777 696	Marge sur coût matières	8 515 065	9 158 276	15 749 578
Marge sur coût matières	8 515 065	Autres charges externes	2 607 093				
Total	8 515 065	Total	2 607 093	Valeur Ajoutée Brute*	5 907 972	6 190 115	11 215 898
Valeur Ajoutée Brute	5 907 972	Impôts et taxes	29 285				
		Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	4 228 912				
Total	5 907 972	Total	4 258 197	Excédent brut d'exploitation*	1 649 775	1 915 832	3 376 530
Excédent brut d'exploitation	1 649 775	Autres charges ordinaires	2 792 890				
Autres produits d'exploitation	681 885	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 445 420				
Produits des participations	21 748 260	Charges Diverses	37 943				
Produits des placement	2 445 297	Autres Pertes	84 556				
Produits Financiers	1 131 879	Charges Financières	185 892				
Autres gains	365 329	I. S.	1 039 079				
Total	28 022 425	Total	2 792 890	Résultat des activités ordinaires	25 229 535	19 016 150	20 405 671
Résultat positif des activités ordinaires	25 229 535	Effet négatif des modifications comptables	-	Résultat net après modifications comptables	25 229 535	19 016 150	20 405 671

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR
NATURE AU 30 juin 2025**

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	15 542 264	10 064 690	2 878 789	1 235 166	1 363 619
Frais de distribution	952 864	16 980	431 385	24 398	480 101
Frais d'administration	1 746 894	20 025	918 737	185 856	622 276
Autres charges d'exploitation	206 034				206 034
I/S	1 039 079				1 039 079
	19 487 135	10 101 695	4 228 911	1 445 420	3 711 109

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures.

***Notes aux États Financiers
Intermédiaires***

1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillage	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Emballages commerciaux	10%
Matériel informatique	33.33%

La date de départ des amortissements des immobilisations est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporise.

- **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

- ☐ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

- ☐ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

- **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- ☐ Les matières premières
- ☐ Les matières consommables
- ☐ Les produits finis (gaz fabriqués)
- ☐ Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

- **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2024	Acquisitions	Sorties	Valeurs brutes au 30/06/2025
Immobilisations incorporelles	2 456 176	-	-	2 456 176
Logiciels	2 436 176	-	-	2 436 176
Fonds de commerce	20 000	-	-	20 000
Immobilisations corporelles	145 560 292	6 028 782	<2 260 015>	149 329 058
Terrains	907 294	-	-	907 294
Constructions	4 636 421	-	-	4 636 421
Matériel et outillage	52 218 246	277 325	<89 302>	52 406 269
Matériel de transport	5 118 579	453 980	<1 296 622>	4 275 937
M.M.B & A.A.I	22 824 415	79 919	<210 917>	22 693 417
Emballages	53 149 583	1 744 902	<335 213>	54 559 271
Immobilisations encours	6 705 754	3 472 655	<327 961>	9 850 448
Total	148 016 468	6 028 782	<2 260 015>	151 785 234

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2024	Dotations 2025	Sorties	Amortissements au 30/06/2025
Immobilisations incorporelles	2 376 306	19 674	-	2 395 980
Logiciels	2 376 306	19 674	-	2 395 980
Immobilisations corporelles	114 711 883	2 136 708	<1 579 713>	115 268 878
Constructions	3 658 531	74 070	-	3 732 602
Matériel et outillage	45 829 448	624 195	<89 302>	46 364 341
Matériel de transport	4 033 899	225 094	<946 573>	3 312 420
M.M.B & A.A.I	17 751 028	458 216	<208 626>	18 000 618
Emballages	43 438 977	755 134	<335 212>	43 858 899
Total	117 088 189	2 156 382	<1 579 713>	117 664 857

(a) Les frais d'amortissement des immobilisations engagés par Air Liquide Tunisie en lieu et place de Air Liquide Tunisie Services a été refacturé au 30 juin 2025 et a été présenté en déduction du compte dotation aux amortissements pour un montant de 939.758DT.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Titres de participation (a)	754 046	754 046	754 046
Prêts au personnel	64 816	64 816	64 816
Dépôts et cautionnements	1 122 272	1 097 936	1 117 493
Total brut	1 941 134	1 916 798	1 936 355
Provisions pour dépréciation	<138 822>	<138 822>	< 138 822>
Total net	1 802 312	1 777 976	1 797 533

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans la filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749.940DT correspondant à la détention de 99,99% de son capital.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Matières premières	493 052	519 404	451 342
Matières consommables	4 944 782	4 481 380	4 245 069
Gaz fabriqués	826 510	1 108 233	1 112 671
Marchandises en transit	-	-	324 187
Total brut	6 264 344	6 109 017	6 133 269
Provision pour dépréciation des stocks	<988 897>	<1 000 246>	<868 897>
Total net	5 275 447	5 108 771	5 264 372

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Air Liquide Tunisie Services	26 756 585	35 235 057	43 536 076
Autres clients	5 369 684	4 636 859	3 117 110
Total brut	32 126 269	39 871 916	46 653 186
Provision pour dépréciation des clients	<1 893 435>	<1 965 434>	<1 833 435>
Total net	30 232 834	37 906 482	44 819 751

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Charges payées ou comptabilisées d'avance	76 620	120 697	68 865
Sociétés du Groupe (a)	6 748 337	4 558 170	5 769 048
Consignations en douane	110 701	126 301	110 703
Produits à recevoir (b)	32 510 513	24 400 553	212 785
Fournisseurs débiteurs	4 133 035	-	1 736 769
Report TVA	1 125 375	457 638	-
Report d'IS	2 899 566	2 837 775	2 276 113
Autres comptes d'actifs courants	2 375 341	2 633 752	2 500 308
Total brut	49 979 488	35 134 886	12 674 591
Provision pour dépréciation des autres actifs	<2 769 247>	<1 433 372>	< 2 769 247>
Total	47 210 241	33 701 514	9 905 344

(a) Ce poste enregistre principalement les refacturations du personnel aux autres sociétés du groupe Air Liquide (Air Liquide IT, Air Liquide Middle East et India Holding, Air Liquide MENA...)

(b) Ce poste enregistre notamment la redevance due par Air Liquide Tunisie Services à Air Liquide Tunisie au titre du premier semestre de l'exercice 2025 pour un montant de 9.255.833 DT ainsi que les dividendes à recevoir de Air Liquide Tunisie Services d'un montant de 21.748.260DT.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	1 043	7 033	3 993
Titres de placement	46 002 178	42 002 178	44 002 178
Billet de trésorerie	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Total	56 003 221	52 009 211	54 006 171

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Banque de Tunisie	-	2 349 253	2 701 951
UBCI	29 608	29 589	29 603
UIB	-	79 987	-
Autres établissements bancaires	2 012	2 083	2 047
Caisses	4 976	7 749	3 914
Total	36 596	2 468 661	2 737 515

BILAN – PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2025 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31.12.2024 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2024	Autres variations	Au 30 juin 2025
Capital social (a)	40 937 600	-	-	40 937 600
Réserve légale	4 093 760	-	-	4 093 760
Fonds Social	189 671	500 000	<186 246>	503 425
Résultat reportés	37 336 482	7 624 391	-	44 960 873
Subvention d'investissement	29 624	-	<14 517>	15 107
Résultat de l'exercice	20 405 671	<20 405 671>	25 229 536	25 229 536
Total	102 992 808	b <12 281 280>	25 028 773	115 740 301

(a) Le capital est divisé en 1 637 504 actions de 25 DT chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2025 statuant sur les états financiers de 2024.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Banque de Tunisie	374 703	22,88%
Banque Nationale Agricole	181 147	11,06%
Autres	113 721	6,94%
Total	1 637 504	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Fournisseurs d'exploitation	2 935 862	11 474 495	8 944 429
Fournisseurs d'immobilisation	2 059 798	1 247 042	3 183 457
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	9 093 857	9 004 695	8 549 466
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	1 869 438	1 080 729	1 586 135
Total	15 958 955	22 806 961	22 263 487

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Charges à payer (a)	12 232 426	5 984 147	6 713 515
C.N.S.S.	845 136	766 493	1 214 215
Compte courant actionnaires (b)	12 376 289	10 450 480	94 873
Produits constatés d'avance	139 759	69 879	127 554
Société du Groupe (c)	205 646	98 897	140 888
Impôts et taxes	361 014	291 321	1 789 846
Autres créditeurs	3 932 601	3 592 366	3 484 584
Total	30 092 871	21 253 583	13 565 475

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges à payer au titre des redevances ALSA, ALIT et ALMEIH.

(b) Ce poste enregistre essentiellement les dividendes à payer

(c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par la société Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Banque de Tunisie	2 208 674	2 916 879	-
Intérêts échus non courus	30 701	15 491	26 025
Échéance Emprunts à moins d'un an	201 832	176 012	329 269
Total	2 441 207	3 108 382	355 294

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS

Le total de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant le premier semestre de 2025 pour 18.616.760 DT et pour 18.947.686 DT en 2025.

NOTE 14 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Achats consommés	10 064 690	9 739 774	20 980 647
Frais de personnel	2 878 789	2 869 548	5 060 162
Amortissements et provisions	1 235 166	1 260 478	3 618 768
Services extérieurs	1 363 619	2 122 299	2 491 217
Total	15 542 264	15 992 099	32 150 794

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Location	25 793	25 042	54 776
Produits divers de refacturations (a)	641 575	986 816	1 921 119
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	14 517	14 517	29 034
Total	681 885	1 026 375	2 004 929

- (a) Ce poste enregistre principalement les frais de mise à disposition de personnels expérimentés et qualifiés au profit de la société ALMEIH et les frais du projet d'assistance informatique au profit de la société Air Liquide IT.

NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Achats non stockés	16 980	28 026	54 796
Frais de personnel	431 385	374 348	769 256
Services extérieurs	480 101	206 353	539 486
Amortissements et provisions	24 398	5 876	45 290
Total	952 864	614 603	1 408 828

NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Frais du personnel administratif	918 737	985 282	1 980 652
Services extérieurs	622 276	619 722	1 091 248
Achats non stockés	20 025	21 610	23 513
Amortissements et provisions	185 856	175 974	463 564
Total	1 746 894	1 802 588	3 558 977

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste correspond à la redevance envers Air Liquide SA pour 206.034 DT au 30 juin 2025 contre 112.269 DT au 30 juin 2024 et 520.025 DT au 31 décembre 2024.

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024 *
<i>Charges financières</i>	<196 223>	<128 921>	<262 090>
Intérêts débiteurs des comptes courants (*)	<41 562>	<34 162>	<93 473>
Intérêts des emprunts (*)	<56 406>	<48 706>	<99 227>
Pertes de change	<98 255>	<46 053>	<69 390>
<i>Produits financiers</i>	1 142 209	1 478 162	2 583 079
Intérêts de retard (a)	1 123 744	1 419 777	2 418 090
Intérêts créditeurs des comptes courants	8 135	23 696	35 779
Gain de change	10 330	34 689	129 210
Produits financiers nets	945 987	1 349 241	2 320 989

(*) : La colonne comparative est retraitée pour des fins de comparabilité

- (a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes à percevoir de la filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2024.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES**

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus à la suite de la reconnaissance de dette au titre du contrôle fiscal.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours du premier semestre de l'exercice 2025.

NOTE 25 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 26 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
Banque de Tunisie	<2 208 674>	<567 626>	2 701 951
UBCI	29 608	29 589	29 603
UIB	-	79 987	-
Autres établissements bancaires	2 012	2 083	2 047
Caisses	4 976	7 749	3 914
Total	<2 172 079>	<448 218>	2 737 515

NOTE 27 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées objet de la présente note sont :

- Les administrateurs et le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation
Air Liquide Tunisie Services SA	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA (ALSA)	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe
Air Liquide Côte d'Ivoire	Société du groupe
Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA)	Société du groupe
Air Liquide Europe Business Services (ALEBS)	Société du groupe
Air Liquide IT SA (ALIT)	Société du groupe
Air Liquide South Africa	Société du groupe
Air Liquide Middle East et India Holding (ALMEIH)	Société du groupe

b) Transactions avec les parties liées

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- Un quatrième avenant portant sur le projet Geode Truck Loading System a été signé et autorisé par le Conseil d'administration du 14 novembre 2024. Cet avenant est lié à la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie S.A « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. Il est à préciser que GEODE est une solution de gestion autonome des remplissages des camions citernes (Truck Loading System - TLS), piloté par ALIT, visant à automatiser le processus de production et livraison dans le site Borj Cedria. En vertu de cette convention, « AL IT » facturera des frais de déploiement d'un montant de 170.000 Euro ainsi que des frais d'utilisation annuels. Il convient de noter qu'aucune prestation n'a été effectuée durant le premier semestre 2025 au titre de cette convention.
- Un cinquième avenant portant sur le projet Alert IT a été signé et autorisé par le Conseil d'administration du 14 novembre 2024. Cet avenant est lié à la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par « AL IT » pour la région AMEI. Alert IT est un outil utilisé pour la supervision à distance des appareils automatisés (DCS) sur les sites industriels. Alert IT centralise les alertes critiques et les transmet aux techniciens en astreinte selon un calendrier prédéfini. Alert IT fait partie des outils permettant la salle de contrôle avancée et la supervision à distance des usines. Il convient de noter qu'aucune prestation n'a été effectuée durant le premier semestre 2025 au titre de cette convention.

- Au cours de l'exercice 2024, la société Air Liquide Tunisie S.A a réalisé des opérations d'achats de consommables de soudage auprès de la société Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 60.862 DT HT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan s'élève au 30 juin 2025 à 60.862 DT. Il convient de préciser que la société Air Liquide Tunisie S.A a dû acquérir ces consommables afin d'assurer l'entretien des cadres de gaz.
- Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT. Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par le service IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. Virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc...). La charge constatée au titre cette convention s'élève au 30 juin 2025 à 23.047 Euro soit 77.745 DT. La dette correspondante figure parmi les autres passifs courants pour un montant de 77.745 DT.
- La société Air Liquide Tunisie a réalisé une opération de vente avec la société Air Liquide Tunisie services. Cette opération porte sur le transfert de propriété de l'ensemble du parc roulant vrac utilisé pour le transport des gaz vrac d'Air Liquide Tunisie à Air Liquide Tunisie Services. Ce transfert est justifié par le fait que les documents de transport sont édités au nom d'ALTS dans la mesure où c'est l'entité qui commercialise les produits transportés alors que le matériel roulant est la propriété d'ALT qui bénéficie d'une autorisation de transport pour son propre compte. La valeur brute des immobilisations objet de l'opération de vente s'élève à 1.872.844 DT.

La convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 26 juin 2023 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Au 30 juin 2025, la partie des actifs transférés dans le cadre de cette convention a une valeur brute de 1.510.128 DT, avec des amortissements cumulés de 1.235.241 DT, soit une valeur comptable nette de 274.887 DT. Ce transfert a été effectué sur la base d'un prix estimé par la société, s'élevant à 650.000 DT. Il est à noter que la société Air Liquide Tunisie SA a mandaté un spécialiste pour obtenir une estimation précise de la valeur réelle des actifs concernés.

- Au cours de l'exercice 2023, la société Air Liquide Tunisie SA a réalisé une opération d'achats de CO2 auprès de la société Air Liquide Tunisie services pour un montant de 2.106.490 DT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan s'élève, au 30 Juin 2025, à 2.506.723 DT. Il est à noter qu'en 2023, Air Liquide Tunisie SA a dépassé son quota d'importation pour ce produit et afin d'assurer la continuité de son activité, Air Liquide Tunisie Services a importé pour son compte afin de respecter les délais de livraison clients.
- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention, porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 10 novembre 2022 et a pris effet à partir du 01 janvier 2023.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide Europe Business Services au 30 juin 2025 au titre de cette convention s'élève à 184.532 Euro soit 622.500 DT. Les dettes non encore réglées au 30 juin 2025, et figurant parmi les autres passifs courants s'élèvent à 1.245.000 DT.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services. En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 10 novembre 2022 et a pris effet à partir du 01 janvier 2023.

La charge constatée au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2025 à 634.400 DT. Les dettes non encore réglées au 30 juin 2025, et figurant parmi les autres passifs courants s'élèvent à 1.831.506 DT.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention a pris effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelable pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 130.555 \$ soit 379.796 DT. La créance totale au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2025 à 1.730.479 DT, et figure parmi les autres actifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec ALSA et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par le Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au 30 juin 2025, le produit constaté à ce titre s'élève à 75.154 Euro soit 253.526 DT. Le montant global non encore encaissé à la même date s'élève à 2.981.649 DT.

- Un contrat de services a été conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par le Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par le Conseil d'administration du 31 mars 2022.

- Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par le conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide IT SA au 30 Juin 2025 au titre de ces deux conventions s'est élevé à 1.346.884 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1er décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1er décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 DT hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par le Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA au 30 juin 2025 au titre de cette convention s'élève à 25.793 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 30 juin 2025 s'élève à 435.143 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1er janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par le Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la mise à disposition de la société Air Liquide Tunisie Services de toute l'infrastructure, d'approvisionnement, de stockage et de distribution, y compris les emballages nécessaires à la commercialisation de ses produits ainsi que l'infrastructure de conditionnement de Gaz importé et le service du personnel dédié, et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total à facturer au 30 juin 2025 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 9.255.833 DT HT, et figure parmi les autres actifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services initialement conclu avec la société Air Liquide Specna en

date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :

- La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie S.A de l'unité de production FLOXFILL, et
- La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie S.A dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec un effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide SPECNA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par le Conseil d'Administration du 4 novembre 2020, le montant total à facturer au 30 juin 2025 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 140.959 DT HT, et figure parmi les autres actifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services initialement conclu avec la société Air Liquide VITALAIRE en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur la fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie S.A dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec un effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide VITALAIRE un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par le Conseil d'Administration du 4 novembre 2020, le montant total à facturer au 30 juin 2025 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 7.114 DT HT, et figure parmi les autres actifs courants.

- L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Air Liquide Tunisie Services SA, tenue le 30 juin 2025, a fixé un dividende à verser au profit de la société Air Liquide Tunisie SA pour un montant qui s'élève à 21.748.260 DT, et qui figure parmi les autres actifs courants au 30 juin 2025.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1er janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. Le montant total engagé jusqu'au 30 juin 2025 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 1.813.878 DT, et figure parmi les autres passifs courants.

La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998,

avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1er janvier 2012, autorisés respectivement par le Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%. Le montant total engagé jusqu'au 30 juin 2025 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 184.736 DT, et figure parmi les autres passifs courants.

Le montant non encore réglé au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2025 à 3.857.070 DT et figure parmi les autres passifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1er janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et a pour objet :
 - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE ».
 - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA «ALT» et Air Liquide SA «ALSA» et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
 - Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA «ALSA».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondante au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total à facturer au 30 juin 2025 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 1.792.587 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Services auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

Au 30 Juin 2025, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 395.215 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par le Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge enregistrée au 30 juin 2025 au titre de cette convention s'est élevée à 150.022 DT. Ce montant demeure non encore réglé au 30 juin 2025.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1^{er} décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par le Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total à facturer à la société Air Liquide Tunisie Services SA au 30 juin 2025 au titre de cette convention s'est élevé à 1.082.078 DT HTVA.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a facturé au 30 juin 2025 à la société Air Liquide Specna des intérêts de retard des créances échues et impayées, le montant total s'est élevé à 41.666 DT HTVA.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant, le 1^{er} avril 2017, et autorisé par le Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par le Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2025 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 30 juin 2025 s'élève à 157.126 Euro, soit 530.049 DT.

- Au 30 juin 2025, un montant de 68.797 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide South Africa.
- Au 30 juin 2025, un montant de 75.259 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide « MENA ».
- Au 30 juin 2025, un solde de 925.538 DT figure parmi les autres actifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie Services » pour le compte de la société « Air Liquide Tunisie S.A ».
- Au 30 juin 2025, un solde de 205.646 DT figure parmi les autres passifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie SA » pour le compte des sociétés « Air Liquide Tunisie Services » et « Air Liquide SPECNA », pour des montants respectifs de 183.578 DT et 22.068 DT.

NOTE 28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 juin 2025, les engagements hors bilan s'élèvent à 1.100 DT et correspondent à des cautions douanières.

NOTE 29 : EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture intermédiaire, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 30 juin 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

Rapport d'examen limité

Tunis, le 03 octobre 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue des Entrepreneurs
Z.I. la Charguia II– 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société Air Liquide Tunisie SA, comprenant le bilan établi au 30 juin 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres totalisant 115.740.301 dinars tunisiens y compris le bénéfice de la période s'élevant à 25.229.535 dinars tunisiens.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA arrêtée au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation
C.A.F

Abir Matmti

F.M.B.Z
KPMG TUNISIE

Mohamed Hzami